

Influenza et vaccin contre la grippe saisonnière

L'influenza est un virus respiratoire qui peut se propager rapidement d'une personne à une autre en toussant, en éternuant ou en se touchant la bouche, les yeux ou le nez après avoir été en contact avec des objets contaminés par ce virus.

Le vaccin annuel contre la grippe est important pour ceux qui risquent de tomber gravement malades des suites d'une grippe, les personnes qui les soignent et leurs proches. En font partie :

- les personnes de 65 ans et plus;
- les résidents de foyers de soins personnels ou d'établissements de soins de longue durée;
- les enfants de six mois à cinq ans;
- les personnes ayant un problème de santé chronique comme le diabète, l'anémie, l'obésité ou des troubles cardiaques ou pulmonaires;
- les femmes enceintes;
- les travailleurs de la santé et les premiers intervenants;
- les personnes qui s'occupent régulièrement d'enfants de cinq ans ou moins;
- les Autochtones.

Les Manitobains de 65 ans et plus peuvent aussi recevoir le vaccin antipneumococcique (Pneu-P-23) en même temps que le vaccin contre la grippe. Le vaccin antipneumococcique protège mieux contre les maladies pneumococciques, y compris les types graves de pneumonie ainsi que les infections du sang et la méningite.

Les vaccins antigrippaux et antipneumococciques sont offerts gratuitement aux personnes de 65 ans et plus ainsi qu'aux personnes de deux ans et plus qui courent un risque élevé de contracter une maladie pneumococcique. La plupart des gens n'ont besoin que d'une dose de ce vaccin au cours de leur vie.

Au lieu du vaccin antigrippal traditionnel, certains Manitobains peuvent être admissibles au vaccin FluMist Quadrivalent sous forme de vaporisateur nasal.

En plus d'être immunisés grâce au vaccin antigrippal chaque automne, les Manitobains peuvent minimiser les risques de contracter ou de propager la grippe saisonnière en se couvrant la bouche et le nez au moment de tousser et d'éternuer, et en se lavant les mains régulièrement.

Pour en savoir plus sur la grippe, consultez le www.gov.mb.ca/health/flu/index.fr.html.